

**DCM\_2026\_05\_17**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
\_\_\_\_\_  
**DEPARTEMENT DE VAUCLUSE**  
\_\_\_\_\_

**Mairie d'AVIGNON**  
\_\_\_\_\_

**DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
\_\_\_\_\_

**Séance publique du : 28 SEPTEMBRE  
2026**  
\_\_\_\_\_

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

M. Olivier GALZI, Mme Corinne CHATRIOT, M. Jean-Luc QUEYLA, Mme Emmanuelle ROUX-PANIS, Mme Cécile BENISTANT, Mme Laetitia DOSNE, M. Laurent ROCHUT, Mme Violeta LUKIC, M. Nicolas DONNADILLE, Mme Simone VIDAL, M. Xavier BOURGUE, Mme Nezha ALAMI-MOUMMED, M. Philippe BRUEY, M. Florian BORBA DA COSTA, Mme Djamila HERRY-BOURAS, M. Eric PEYTIE, Mme Isabelle ALTAYRAC, M. Bertrand DESSAUD-DELAYE, Mme Michèle NESME, M. Mattéo BOSO, Mme Annabelle VEGA, Mme Viviane SAVOYE, M. Christian PALY, Mme Valérie WAGNER, M. Thierry DOSNE, M. Michael MC MANUS-SCHOUCHANA, M. Thierry MARTINES, M. Vincent FUCHS, Mme Emmanuelle SOKOLOWSKI, M. Matthias PAPET, Mme Cyrine BLANC, M. Marc GONZALEZ, Mme Corinne MOULIN, Mme Amandine MARQUIS, M. David FOURNIER, M. Mouloud REZOUALI, Mme Anne GAGNIARD, Mme Mathilde LOUVAIN, M. Rémy BLANC, M. Oukacha RTILI, M. Khalid EL YOUSOUFI, Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Philippe GRIMAUD, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Philippe CARLES

**ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Mme Anaïs HAUSMANN par M. Philippe BRUEY  
Mme Valérie ISSAUTIER-NOCCA par M. Bertrand DESSAUD-DELAYE  
M. Claude LE ROY par Mme Amandine MARQUIS  
Mme Maryline CROYET par M. David FOURNIER  
Mme Marie-Anne BERTRAND par Mme Anne GAGNIARD  
M. Fabrice TOCABENS par M. Mouloud REZOUALI  
Mme Charline SAVREUX par Mme Anne-Sophie RIGAULT

**ETAIENT ABSENT(E)S :**

Mme Samira HAMOUSSA

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

# AVIGNON

## Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

17

**VILLE SOLIDAIRE : Subventions pour l'année 2026 aux associations conventionnées et non conventionnées intervenant dans le champ de la Solidarité**

**Mme DOSNE**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

Au regard du contexte économique et social que connaît notre pays, la ville d'Avignon entend poursuivre son soutien et son accompagnement des associations locales qui agissent en direction des Avignonnais les plus fragilisés et vulnérables, que cette vulnérabilité soit d'ordre économique, social, psycho-social, due à des problèmes d'accès à la santé ou relevant d'une situation de handicap.

Parmi les associations soutenues, certaines font l'objet d'un conventionnement d'objectifs pluriannuel témoignant du caractère structurant de leurs activités et de la volonté de la Ville d'y accorder un soutien à plus long terme.

### **Dix associations soutenues dans le cadre du conventionnement pluriannuel**

Actuellement, 10 associations œuvrant dans le champ de la solidarité font l'objet de conventions d'objectifs pluriannuelles avec la Ville, pour la période de 2024/2026.

Ce conventionnement porte sur trois domaines :

- L'aide alimentaire
- L'aide à l'accès à l'hébergement et au logement,
- L'aide à l'inclusion sociale par l'accès aux droits.

Ces conventions d'objectifs pluriannuelles précisent que les modalités d'attribution et le montant de la subvention de la Ville feront l'objet d'une convention financière annuelle.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les conventions financières de l'exercice 2026 afférentes aux conventions pluriannuelles des dix associations suivantes :

| Associations conventionnées  | Montant subvention |
|------------------------------|--------------------|
| Restaurants du cœur Vaucluse | 13 600 €           |

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

|                                |         |
|--------------------------------|---------|
| Croix-Rouge Française          | 4 000 € |
| Banque alimentaire             | 8 000 € |
| Secours Populaire              | 6 000 € |
| Secours Catholique             | 4 000 € |
| Les Jardins de la Méditerranée | 6 000 € |
| APF France Handicap            | 4 000 € |
| Mas de Carles                  | 9 000 € |
| Habitat et Humanisme Vaucluse  | 3 000 € |
| AHARP                          | 6 000 € |

L'aide totale proposée à ces associations est de 63 600 €.

Par ailleurs, la Ville entend agir fortement pour concrétiser son ambition solidaire en direction de **trois catégories de publics particulièrement fragilisés** :

- Les personnes âgées isolées ;
- Les personnes en situation de handicap ;
- Les personnes victimes de discrimination.

A ce titre, il est proposé d'accompagner **21 associations pour un montant global de 35 050 euros**. La liste des associations et des montants de subventions proposés est annexée à la présente délibération.

**Vu le code général des collectivités territoriales** et notamment l'article L. 2121-29,  
Vu les projets de conventions financières 2026.

**Considérant l'avis favorable de la ou des :**  
Commission Education, Culture, Sports et Solidarité

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la signature des conventions financières pour l'année 2026 entre la Ville et les associations conventionnées pour la période 2024-2026 désignées dans la délibération ;
- **ACCORDE** des subventions pour l'année 2026 aux associations conventionnées pour la période 2024-2026 pour un montant total de 63 600 euros ;
- **ACCORDE** des subventions pour un montant total de 35 050 euros aux associations désignées dans le document annexé ;

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 du budget principal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout acte à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTE**

Pour : 48

Abstention : 4

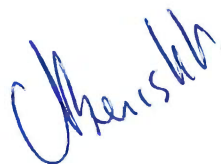
Le Maire

M. Olivier GALZI



Le Secrétaire de Séance

Mme Cécile BENISTANT



**PARVENU A LA PREFECTURE LE** 02/10/2026

**ACTE PUBLIE LE** 15/10/2026

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :